

ID: 060-216004341-20200213-DELIB04_20-DE



Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

06 FEVRIER 2020

<u>Objet</u>: Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 10 février 2020.

L'an deux mil vingt,

le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjoints.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents:

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN. Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST. Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR. Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS. Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes. Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Création d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 10 février 2020.



Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

ID: 060-216004341-20200213-DELIB04_20-DE

Le Conseil,

Considérant qu'un agent, employé en qualité de Rédacteur, a été admis au concours de Rédacteur principal de 2ème classe,

Considérant l'évolution des missions dévolues au poste occupé par cet agent,

Le rapport de Madame DELAFONTAINE entendu,

Délibère

<u>Article 1</u>: Décide de créer un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 10 février 2020.

<u>Article 2</u>: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020Date de l'affichage : 08/02/2020N° : 04/2020

